



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## généralités

Question écrite n° 54541

### Texte de la question

M. Philippe Meunier demande à M. le ministre de l'intérieur pour quelle raison, le Président de la République n'a pas adressé de message aux chrétiens de France à l'occasion des fêtes de Pâques, alors qu'en 2012, quelques mois après son élection, il avait diffusé un communiqué aux musulmans de France pour l'Aïd et qu'en 2013 il avait laissé le Premier ministre s'en charger lors d'une visite à la grande mosquée de Paris avec le ministre de l'intérieur. La République étant laïque et non islamique, il lui demande quelles sont les raisons qui justifient cette exclusion.

### Texte de la réponse

Conformément à l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, la France est une République laïque qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de religion. Elle respecte toutes les croyances et ne favorise aucune religion. La cérémonie des voeux du Président de la République aux autorités religieuses, rétablie par président Vincent Auriol en 1948 et déclinée collectivement à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing depuis 1975, illustre ce respect de toutes les croyances. Ainsi, le Président de la République a rappelé le 7 janvier 2014 son attachement à ce que les cultes puissent vivre pleinement en liberté et a reconnu leur contribution à la vie spirituelle, sociale et morale de la France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54541

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 avril 2014](#), page 3511

**Réponse publiée au JO le :** [5 août 2014](#), page 6765